

	RECOMMANDATIONS RÉGIONALES COVID-19	Création Date : 21/04/2020
		Validation technique par la Direction Métier (DOS) Date : 22/04/2020
		Approbation par la Cellule Doctrines Date : 22/04/2020
		Validation CRAPS Date : 22/04/2020
COVID-19 026	<i>Prise en charge des patients COVID-19 dans les filières de soins critiques adultes</i>	Version : 2 Date : 22/04/2020
		Type de diffusion : Usage interne ARS Diffusion partenaires externes Mise en ligne internet

PRÉAMBULE

- Modalités de rédaction : Ces recommandations sont issues de réflexions menées au sein d'un groupe expert régional en soins critiques
Le document a été rédigé par Mathieu Desmard (CHSF), Cédric Bruel (St Joseph), Lila Bouadma (BCB), Jean-François Timsit (BCB), Alexandre Demoule (PSL), Elise Morawiec (PSL), Olivier Pajot (Argenteuil), Antoine Viillard-Baron (APR), Bertrand Guidet (SAT), Catherine Paugam Burtz (BJN), Clément Dubost (Bégin), Arnaud Galbois (Claude Gallien), Romain Hellmann (ARSIdF), Arnaud Foucrier (ARSIdF)
- **Ces recommandations évolueront avec les connaissances sur le COVID-19, la stratégie nationale et les orientations régionales.**

OBJET DU DOCUMENT

- Périmètre d'application : filières de soins critiques adultes franciliennes
- Objectif : synthétiser les points clés concernant la prise en charge des patients graves infectés par le COVID-19 et homogénéiser la prise en charge régionale
- Elles sont applicables à partir du 21/04/2020.

RECOMMANDATIONS

Les établissements disposant d'unité(s) de soins critiques habilitée(s) à prendre en charge des patients covid-19+ doivent être connus afin de fluidifier au maximum l'orientation des patients graves sur le territoire et éviter la saturation des services de soins critiques.

Cf. Annexe II ci-dessous.

- 1. Chaque établissement de santé disposant de ressources en soins critiques doit maintenir sa capacité actuelle en lits de soins critiques et être en mesure de rétablir son capacitaire maximal.**
- 2. Les établissements de santé s'étant vus délivrer une autorisation dérogatoire de réanimation n'ont plus vocation à prendre en charge de nouveaux patients dans leurs unités de soins critiques. Le transfert inter-établissement de patients encore présents en soins critiques est discuté au cas par cas.**
- 3. Afin de libérer progressivement les SSPI, les patients COVID+ nécessitant le maintien de leur prise en charge en soins critiques doivent être placés dans des chambres de réanimation.**
- 4. Le registre opérationnel de ressources (www.ror-if.fr ou application mobile) est renseigné à chaque mouvement de patients et au minimum deux fois par jour, dont une fois avant 14 h par toutes les unités de soins critiques d'Île-de-France. Le renseignement porte impérativement sur la capacité disponible en lits dédiés COVID+ et lit non dédiés COVID+.**
- 5. Au sein d'un territoire, chaque groupe hospitalier (public ou privé) doit, collégalement, identifier les structures vers lesquelles seront préférentiellement adressés les patients graves pris en charge en pré-hospitalier.**
- 6. Tout patient infecté par le COVID-19 et chez qui l'indication d'une assistance circulatoire à visée d'oxygénation a été validée selon la procédure régionale doit impérativement être pris en charge dans les centres qui en ont l'expertise. Le recours à l'ECMO fait l'objet de recommandations spécifiques.**
- 7. L'aval de la prise en charge des patients pris en charge en soins critiques doit être organisé au sein de chaque établissement et/ou groupement d'établissements. L'appli DISPOCOVID <https://dispocovid.amedim.fr/mv/>, dont les codes de connexion sont disponibles pour chaque ES peut constituer un outil pour faciliter l'aval post-réanimation.**
- 8. L'adaptation de l'offre de soins hospitalière en préparation des mesures de levée de confinement fait l'objet de recommandations spécifiques. Celles-ci abordent la restructuration des filières impliquant les soins critiques**

ANNEXE I : APPLICATIF DISPONIBILITE EN LITS DE SOINS CRITIQUES

Disponible sur **web et portable**, l'application vous permet de gagner du temps grâce à une **vision synthétique et rapide** pour orienter vos patients.



Besoin d'aide avec vos identifiants ?

Un seul contact :

ror.support@sesan.fr
01 83 76 30 31
 DE 8H À 22H - 7J/7

Le Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR), dédié aux professionnels de santé, est LE référentiel unique de description de l'offre de santé.



COVID-19 / consignes saisies disponibilités en lits des services de réanimation

Dans le cadre de la situation sanitaire exceptionnelle, le ROR a évolué pour vous permettre de saisir des nouveaux critères pour faciliter la prise en charge des patients.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter ces consignes pour homogénéiser la visibilité de l'offre de santé sur l'ensemble de la région.

Votre **disponibilité de prise en charge** :

patients COVID 19 + →

patients COVID 19 - →

Durant la crise sanitaire, il est devenu obsolète de saisir votre disponibilité totale

Saisie des disponibilités

Nom de l'unité	Téléphone	Disponibilité courante	Enregistrer
HOPITAL PRIVE CLAUDE GALIEN			
Réanimation Polyvalente COVID19 -	01 69 39 92 16	D 8 / 100	
Réanimation polyvalente COVID19 -	01 69 39 92 16	D 4 / 100	
HOPITAL PRIVE CLAUDE GALIEN			
Réanimation Polyvalente	01 69 39 92 16	D 0 / 100	

Ne pas tenir compte du capacitaire total, fixé arbitrairement le temps de la crise

le 20/03/2020 09:57

le 20/03/2020 09:54



Besoin d'aide avec vos identifiants ?

Un seul contact :

ror.support@sesan.fr
01 83 76 30 31
 DE 8H À 22H - 7J/7

ANNEXE II : LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DISPOSANT D'UNITÉS DE SOINS CRITIQUES DISPOSÉES À LA PRISE EN CHARGE DE PATIENTS COVID-19+

Établissements de santé disposant d'unité(s) de soins critiques actuellement habilitée(s) et organisée(s) à prendre en charge de nouveaux patients covid-19+ au 21/04/2020 [n=57]

75 – PARIS

ES disposant d'unité(s) de soins critiques actuellement habilitée(s) et organisée(s) à prendre en charge des patients covid-19+			
1	75	AP-HP	AP-HP BICHAT
1	75	AP-HP	AP-HP PITIE-SALPETRIERE
1	75	AP-HP	AP-HP NECKER-ENFANTS MALADES
2	75	AP-HP	AP-HP SAINT-ANTOINE
2	75	AP-HP	AP-HP COCHIN
2	75	AP-HP	AP-HP SAINT-LOUIS
2	75	AP-HP	AP-HP TENON
2	75	AP-HP	AP-HP LARIBOISIERE
2	75	AP-HP	AP-HP TROUSSEAU
2	75	AP-HP	AP-HP ROBERT DEBRE
2	75	ESPIC	HOPITAL ST JOSEPH
2	75	AP-HP	AP-HP HEGP
2	75	ESPIC	IMM (INSTITUT MUTUALISTE MONTSOURIS)
2	75	ESPIC	GH DIACONESSE CROIX-ST-SIMON
2	75	public	CH SAINTE-ANNE
2	75	RAMSAY	CLINIQUE GEOFFROY SAINT-HILAIRE
2	75	ESPIC	FOR (FONDATION OPHTALMOLOGIQUE ROTSCILD)

77- SEINE ET MARNE

ES disposant d'unité(s) de soins critiques actuellement habilitée(s) et organisée(s) à prendre en charge des patients covid-19+			
2	77	GHT SUD 77	GHSIF
2	77	GHT SUD 79	CENTRE HOSPITALIER DU SUD SEINE ET MARNE - CH DE FONTAINEBLEAU
2	77	GHT EST SEINE ET MARNE	CTRE.HOSPITALIER LEON BINET DE PROVINS
2	77	GHEF	GHEF (JOSSIGNY)
2	77	GHT SUD 77	CENTRE HOSPITALIER DU SUD SEINE ET MARNE - CH DE MONTEREAU
2	77	GHT SUD 78	CENTRE HOSPITALIER DU SUD SEINE ET MARNE - CH DE NEMOURS
2	77	RAMSAY	HOPITAL PRIVE DE MARNE CHANTEREINE

78 – YVELINES

ES disposant d'unité(s) de soins critiques actuellement habilitée(s) et organisée(s) à prendre en charge des patients covid-19+			
2	78	GHT 78 SUD	CH ANDRE MIGNOT
2	78	GHT 78 NORD	CH FRANÇOIS QUESNAY
2	78	GHT 78 NORD	CHI POISSY SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
2	78	GHT 78 SUD	CENTRE HOSPITALIER DE RAMBOUILLET
2	78	GHT 78 NORD	CHI DE MEULAN / LES MUREAUX
2	78	VIVALTO	POLYCLINIQUE DE MAISONS LAFFITTE (EX CENTRE HOSPITALIER DES COURSES)
2	78		HOPITAL PRIVE DE PARLY II
2	78	VIVALTO	CENTRE HOSPITALIER PRIVE DE L'EUROPE
2	78	RAMSAY	HOPITAL PRIVE DE L'OUEST PARISIEN (HPOP)

91 – ESSONNE

ES disposant d'unité(s) de soins critiques actuellement habilitée(s) et organisée(s) à prendre en charge des patients covid-19+			
2	91	GHT IDF SUD	CH SUD FRANCILIEN
2	91	GHT IDF SUD	CH SUD ESSONNE (CHSE) DOURDAN - ETAMPES SITE ETAMPES
2	91	GHT NORD ESSONNE	GHNE - CH DES DEUX VALLEES SITE LONGJUMEAU
2	91	GHT IDF SUD	CENTRE HOSPITALIER D'ARPAJON
2	91		CMCO D' EVRY
2	91	RAMSAY	HOPITAL PRIVE JACQUES CARTIER
2	91		HOPITAL PRIVE DU VAL D'YERRES
2	91	RAMSAY	HOPITAL PRIVE CLAUDE GALIEN

92 - HAUTS DE SEINE

ES disposant d'unité(s) de soins critiques actuellement habilitée(s) et organisée(s) à prendre en charge des patients covid-19+			
2	92	SSA	HOPITAL D'INSTRUCTION DES ARMEES PERCY
2	92	GHT SUD 95 NORD 92	HOPITAL MAX FOURESTIER (CASH)
2	92	AP-HP	AP-HP RAYMOND POINCARÉ
2	92	AP-HP	AP-HP ANTOINE BECLERE
2	92	AP-HP	AP-HP AMBROISE PARE
2	92	AP-HP	AP-HP BEAUJON
2	92	AP-HP	AP-HP LOUIS MOURIER
2	92	ESPIC	HOPITAL FOCH
2	92	GHT HAUTS DE SEINE	CH DES QUATRE VILLES SITE SITE SAINT-CLOUD
2	92	GHT HAUTS DE SEINE	CH RIVES DE SEINE (SITE DE NEUILLY SUR SEINE)
2	92	ESPIC	IHFB - SITE KLEBER
2	92	RAMSAY	HOPITAL PRIVE D'ANTONY
2	92		HOPITAL AMERICAIN
2	92		CENTRE MEDICO-CHIRURGICAL AMBROISE PARE
2	92		HOPITAL MARIE LANNELONGUE
2	92		CLINIQUE CHIRURGICALE DU VAL D'OR

93 – SEINE-SAINT-DENIS

ES disposant d'unité(s) de soins critiques actuellement habilitée(s) et organisée(s) à prendre en charge des patients covid-19+			
2	93	AP-HP	AP-HP AVICENNE
2	93	GHT PDF	CH DE SAINT-DENIS
2	93	GHT GPNE	GHI LE RAINCY-MONTFERMEIL
2	93	GHT GPNE	CTRE HOSP INTERCOMM ANDRE GREGOIRE
2	93	GHT GPNE	CHI ROBERT BALLANGER
2	93	RAMSAY	HOPITAL PRIVE DU VERT GALANT
2	93	AP-HP	JEAN VERDIER
2	93		HOPITAL EUROPEEN LA ROSERAIE
2	93		CENTRE CARDIOLOGIQUE DU NORD

94 -VAL DE MARNE

ES disposant d'unité(s) de soins critiques actuellement habilitée(s) et organisée(s) à prendre en charge des patients covid-19+			
1	94	SSA	HIA BEGIN
2	94	AP-HP	AP-HP HENRI MONDOR
2	94	AP-HP	AP-HP BICETRE / PAUL BROUSSE
2	94	GHT 94 EST	CHI VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
2	94	GHT 94 EST	CHI DE CRETEIL (CHIC)
2	94	ESPIC	HOPITAL SAINT-CAMILLE - BRY S/M

95 – VAL D'OISE

ES disposant d'unité(s) de soins critiques actuellement habilitée(s) et organisée(s) à prendre en charge des patients covid-19+			
2	95	GHT NOVO	CHR RENE DUBOS
2	95	GHT SUD 95 NORD 92	CENTRE HOSPITALIER VICTOR DUPOUY
2	95	GHT PDF	CENTRE HOSPITALIER DE GONESSE
2	95	GHT SUD 95 NORD 92	C.H. EAUBONNE MONTMORENCY-SIMONE VEIL SITE EAUBONNE